

# Police internationale et centre fédéral pour requérants d'asile, Le Grand-Saconnex



Entouré par le périmètre de sécurité de l'aéroport photo: Muriel Zimmermann

**Objet et lieu** • Le concours concerne la réalisation de deux équipements publics, qui seront exécutés par deux maîtres d'ouvrage distincts: un bâtiment pour la police internationale et d'autres services pour l'Etat de Genève et un bâtiment pour un centre fédéral pour requérants d'asile aux fonctions d'attente et de départ pour la Confédération. Les deux équipements prennent place sur une parcelle jouxtant la piste de l'aéroport de Genève sur la commune du Grand-Saconnex. La parcelle appartient à l'Etat de Genève, la surface totale est de 12 272 m<sup>2</sup>. Comme le site du concours est situé du côté aéroportuaire du chemin, il est entouré par le périmètre de sécurité de l'aéroport. Les constructions présentes sur le site sont au nombre de quatre. Les trois bâtiments dits des Tilleuls (Hospice général) seront démolis, la cabine appartenant aux Services industriels de Genève est maintenue. Un lien direct entre le bâtiment de police et la piste de l'aéroport est exigé.

**Economie** • A dominante administrative, le bâtiment pour l'Etat de Genève regroupe diverses entités actuellement réparties dans les environs de l'aéroport: la police internationale, le centre de coopération policière et douanière et le centre de détention administrative de Bois-Brûlé. Le bâtiment pour la Confédération aux fonctions d'attente et de départ est un des centres fédéraux hébergeant les requérants d'asile pendant une durée de 140 jours au maximum. Il comprend une zone d'entrée, une zone dortoirs ainsi qu'une partie administrative. Les maîtres d'ouvrage attachent une grande importance à des coûts de réalisation économiques, à des coûts de fonctionnement bas et concurrentiels ainsi qu'à des coûts de cycles de vie optimisés. Les projets devront respecter les prix plafond de 40 millions de francs (Etat de Genève) et 23 millions de francs (Confédération).

**Objectifs généraux** • Les maîtres d'ouvrage désirent que les deux bâtiments garantissent le bien-être des occupants tout en assurant la sécurité des biens et des personnes. La qualité des espaces communs tant extérieurs qu'intérieurs est à ce titre déterminante. L'architecture doit être modeste sans pour autant perdre en qualité spatiale. La Confédération et l'Etat de Genève attachent une importance primordiale à la mise en œuvre de matériaux de construction durables, écologiques et recyclables. **Cahier des charges du concours**

**1<sup>er</sup> rang** • 1<sup>er</sup> prix, recommandation pour la réalisation, CHF 70 000.—  
Berrel Berrel Kräutler, Zurich

**2<sup>e</sup> rang** • 2<sup>e</sup> prix, CHF 60 000.—  
Comamala Ismail Architectes, Delémont

**3<sup>e</sup> rang** • 3<sup>e</sup> prix, CHF 45 000.—  
architech, Genève

**4<sup>e</sup> rang** • 4<sup>e</sup> prix, CHF 35 000.—  
meier + associés architectes, Genève

**5<sup>e</sup> rang** • 5<sup>e</sup> prix, CHF 20 000.—  
Lacroix Chessex, Genève

## Jury • membres professionnels

Pierre-Alain Dupraz, architecte, Genève (président)  
Eric Frei, architecte, Lausanne  
Gabriela Mazza, architecte, Zurich  
Floriane Robert, architecte, Lausanne  
Rolf Seiler, architecte, Genève  
Christophe Lacaste, ingénieur CVSE, Genève  
John-Alexandre Magnin, ingénieur civil, Genève  
Marie Gétaz, architecte, Vevey (suppléante)

## Jury • membres dépendant des maîtres d'ouvrage

Francesco Della Casa, architecte cantonal de Genève (vice-président)  
Maria Drifi, cheffe de projet, état-major Centres fédéraux,  
Secrétariat d'Etat aux migrations, Berne  
Jean-Jacques Gerster, architecte, directeur du Service des bâtiments  
de la police, Etat de Genève  
René Duvillard, directeur général de l'Office des bâtiments,  
Etat de Genève  
Barbara Suter, architecte, cheffe de secteur, Office fédéral  
des constructions et de la logistique, Berne  
Lorenz Bettler, architecte, Office fédéral des constructions et  
de la logistique, Berne (suppléant)  
Louis Neerman, architecte, Office des bâtiments, Etat de Genève  
(suppléant)  
Frédéric Progin, police internationale, Etat de Genève (suppléant)  
Anton Werren, chef de secteur Sécurité et immobilier,  
Secrétariat d'Etat aux migrations, Berne (suppléant)

## Informations

Maîtres d'ouvrage: Etat de Genève et Confédération suisse  
Procédure: concours de projets en procédure ouverte  
Participants: 16 équipes pluridisciplinaires composées d'architectes  
(direction générale), d'ingénieurs civils et d'ingénieurs CVSE  
Organisation du concours: MIDarchitecture, Muriel Zimmermann,  
Genève  
Jugement: novembre 2017



Entre le site vaste et dégagé du tarmac de l'aéroport et la zone industrielle en devenir *photo: Muriel Zimmermann*

## Les institutions et l'aéroport • International et humanitaire

**Les programmes de deux maîtres d'ouvrage distincts, Confédération suisse et Etat de Genève, formeront bientôt un nouveau couple institutionnel aux abords de l'aéroport de Genève.**

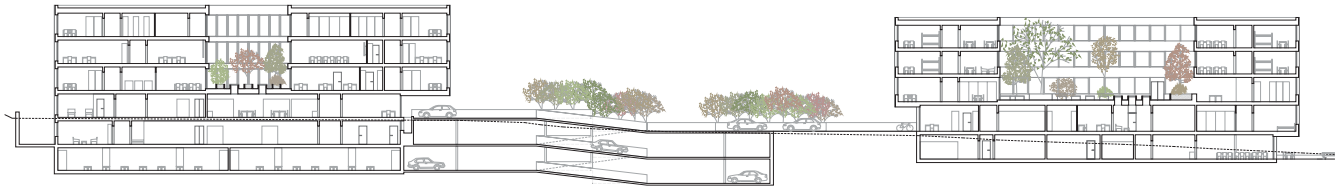
**Grégoire Farquet** • La ville du bout du lac se voit logiquement densifier les abords de son aéroport par deux fonctions manifestement proches de l'activité du tarmac. Pour le canton, trois programmes à dominante administrative sont regroupés sous le même toit: la police internationale, le centre de coopération policière et douanière ainsi que le centre de détention administrative de Bois-Brûlé. L'impératif y est sécuritaire. Du côté de la Confédération, le centre pour requérants d'asile a pour objectif l'hospitalité: fonction d'attente et de départ et hébergement des requérants d'asile durant 140 jours au maximum. Par un agir ensemble, une entente et une implantation harmonieuses, un renfort des synergies, ces deux programmes ambitieux compléteront désormais la définition du paysage contrasté de l'aéroport.

**Un couple composant avec le site et ses contraintes** • Effectivement, le projet de Berrel Berrel Krätler, par deux formes simples, un plot et une barre, résout de façon convaincante le positionnement dans le terrain et l'intégration au site, tout en offrant une réponse adaptée quant à l'utilisation des espaces extérieurs. Une simplicité bien apprêtée produit ici clarté dans la définition des espaces extérieurs: rez supérieur avec parking visiteurs, parvis public pour la cité et les deux nouveaux bâtiments, halls d'entrée traversants, rez inférieur avec des accès plain-pied, particulièrement réussi pour le centre des requérants d'asile, profitant ainsi d'un jardin aux aménagements paysagers probants dans la forêt, sorte de respiration en attendant la décision.

**Mise en équilibre** • Images et plans des rez sont parlants. Le projet lauréat parvient à extraire les thèmes d'importance et les organise avec clarté. La gestion de la double orientation, vers la rue et vers le tarmac, la rationalité de l'organisation du programme, la générosité des espaces communs intérieurs. La souplesse des aménagements extérieurs et la discipline, la dignité des façades, la rigidité et l'ouverture. La juxtaposition de programmes sensibles demandait une architecture simple, compréhensible et unitaire, apportant sérénité aux usagers.

**Moyens d'expression** • Le bureau zurichois formule l'architecture sans tomber dans la banalité, même si les façades répétitives du bâtiment de police et leurs seules ponctuations par de grandes baies vitrées sont discutables. Le jeu de variation quelque peu branlant de la géométrie des montants de façade semble trop ludique pour parvenir à soutenir à la fois l'ordre voulu et apporter assez de variation sur les grandes longueurs. Même si son appel plastique sur les pignons risque d'irriter la clarté de l'ensemble, on aurait tendance, alors que le jury la trouve inadéquate, à soutenir la superstructure en toiture. Elle agit en effet comme un fronton identitaire structurant le parvis. Les façades du bâtiment pour requérants d'asile quant à elles varient un peu plus finement: changement de la trame, passage d'un format d'ouvertures vertical en partie basses à un format horizontal pour les logements.

**But atteint** • La démarche entreprise par la mise en place d'un concours atteint ici son objectif: pouvoir comparer différentes solutions et dégager le meilleur projet. Bonne chose aussi, pour un concours d'ampleur en procédure ouverte, un bureau d'outre-Sarine, accompagné d'ingénieurs également hors canton, gagne, parce que la solution proposée est la meilleure. Berrel Berrel Krätler s'impose sur un deuxième concours d'envergure en deux ans à Genève, ou quand les Zurichois trouvent la façon qui convient aux Romands!



Coupe longitudinale



3<sup>e</sup> étage



1<sup>er</sup> étage



Rez-de-chaussée





Chemin du Bois-Brûlé

**5° rang** • «Lauryn Hill»

Architecture: Lacroix Chessex, Genève

Collaborateurs: Hiéronyme Lacroix, Simon Chessex, Yann Bommelaer,  
Olivier Di Giambattista, Djuna Spagnoli, Célien Malard

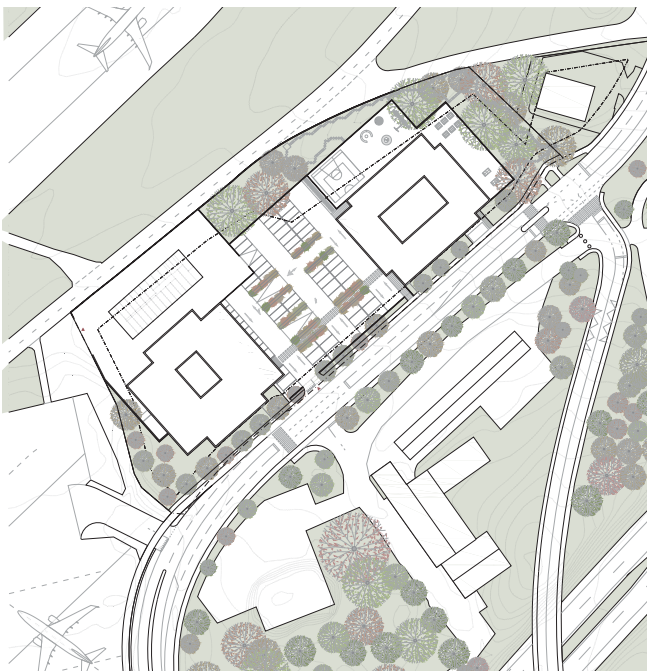
Ingénieur civil: Ingeni, Genève

Ingénieur CVSE: srg | engineering, Genève

L'implantation de deux bâtiments de gabarit similaire se fait de manière douce, s'insérant dans la pente naturelle du terrain. Le projet tire profit de la topographie, qu'il exploite judicieusement en installant un parking souterrain organisé en demi-niveaux, limitant ainsi le volume d'excavation. Le projet propose deux bâtiments autonomes, au plan rayonnant, disposés de part et d'autre de la parcelle. Leurs volumes compacts s'organisent autour de patios intérieurs végétalisés. Si les équipements sont parfaitement distincts et sans rapport fonctionnel

entre eux, ils développent un dialogue harmonieux, adoptant un langage commun: gabarits, traitement des façades, typologie similaires. Chaque bâtiment est organisé de manière concentrique, avec un patio ouvert central et un anneau de circulation qui distribue le programme: une couronne intérieure de locaux (qui donnent sur le patio) et une couronne périphérique (locaux en façade). La typologie permet un éclairage largement composé de lumière naturelle.

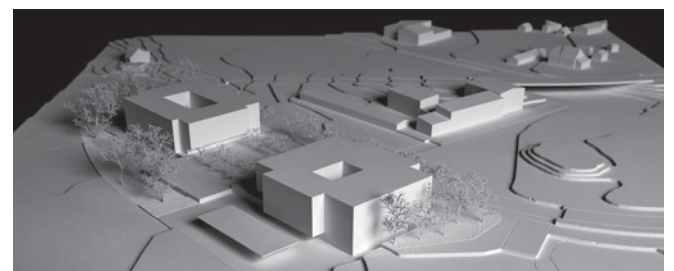
La volonté des auteurs est d'établir un dialogue entre les deux équipements, tout en préservant leur autonomie. Le projet réussit à construire une unité en prenant soin de choisir une homogénéité des façades et des volumes. Malheureusement la décision d'utiliser des typologies similaires en plan apparaît forcée et n'apporte pas de qualités supplémentaires. L'organisation du plan de la police est contrainte dans ses tentatives de similitudes et est largement en deçà de l'organisation du centre fédéral que le jury a beaucoup appréciée. **Rapport du jury**



Plan de situation



Espace extérieur du centre fédéral



Maquette